



Fin de vie ??? A quand une loi ?

Description

Le SÃnat vient de rejeter la proposition de loi censÃe instaurer un droit Ã lâ??aide Ã mourir, renvoyant le texte Ã lâ??AssemblÃe Nationale pour une nouvelle lecture. Cette dÃcision relance un dÃbat sociÃtal sensible en France, entre dÃfense du choix individuel et volontÃs de renforcer les soins palliatifs.

Par Yvette Fokoua.

Un dÃbat tÃÃvisuel sur la fin de vie qui a opposÃ le journaliste Alain Duhamel et lâ??ÃvÃaque de Nanterre a rÃcemment accrochÃ mon intÃrÃt. Le sujet mÃ??intÃresse ÃnormÃment et je suis heureuse, qu'abandonnÃ depuis trois ans, il revienne au cÅur des dÃbats parlementaires. Bien sÃr, au nom de la libertÃ d'expression, il est normal que les instances religieuses, et les citoyens qui revendiquent leur foi, expriment leur opposition au suicide assistÃ. Ceci, Ã condition de ne pas culpabiliser ceux qui estiment avoir le droit de choisir lâ??heure de leur mort et de ne pas faire pression sur les parlementaires pour une Ãventuelle limitation de ce droit.

Ceux qui rÃclament le droit de recevoir Ã« un comprimÃ Ã» qui les dÃchargera de leur souffrance physique ou psychique ont dÃjÃ rÃflÃchi Ã leur situation et envisagent la mort comme une fin naturelle Ã leur vie. Ils ont prÃparÃ leur dÃpart avec leurs proches auxquels ils permettent de garder un souvenir Ãmu et affectueux des moments partagÃs. Ils ont pris le temps de se dire qu'ils s'aiment et aucun regret comme Ã« j'aurais voulu lui dire Ã? Ã» ne viendra hanter la famille ÃplorÃe certes, mais sereine.

L'adieu n'est pas assombri face Ã un mourant dÃformÃ par la douleur ou qui souffre atrocement de ne pas pouvoir satisfaire lui-mÃme ses besoins les plus ÃÃmentaires.

Les opposants Ã une loi concernant la fin de vie vont mettre en avant la possibilitÃ d'avoir recours aux soins palliatifs qui apportent un peu de rÃconfort aux malades ; mais qui peut en profiter ? La moitiÃ de la population seulement selon les statistiques. C'est bien peu, c'est trÃs inÃgalitaire et surtout, cela ne rÃpond pas aux souhaits des trois quarts de la population, selon, Ã encore, les statistiques.

L'argument selon lequel Ã« Dieu seul aurait le droit de reprendre une vie qu'il a donnÃe Ã» traverse lâ??ensemble des religions, quels que soient le culte ou la divinitÃ invoquÃs. Or la fin de vie relÃve avant tout d'une rÃflexion intime et Ãthique, propre Ã chaque individu. Chacun est libre d'exprimer ses convictions, mais celles-ci ne sauraient Ãtre imposÃes pour priver autrui de la

liberté de mourir dignement, ni pour exposer médecins et proches à des sanctions pénales.

Cette situation n'est pas sans rappeler les débats de 1975 autour de la loi portée par Simone Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. À l'époque déjà, une partie du corps médical s'y opposait, les autorités religieuses se mobilisaient, et des manifestations parfois violentes avaient lieu dans la rue comme au Parlement. Pourtant, la loi fut adoptée. Elle mit fin aux drames des avortements clandestins, responsables de morts, de stérilités et d'emprisonnements, et devint un pilier des droits des femmes, aujourd'hui inscrit dans la Constitution.

Cinquante ans plus tard, une autre loi, fondée elle aussi sur une exigence éthique et humaine, saura-t-elle voir le jour pour répondre aux enjeux de la fin de vie ?

Categorie

1. Humeurs

date création
17/02/2026